

Groupe de travail « cycle de vie des unités »

Les fermetures d'Unités dans le passé : la CFDT-INRA déplore l'absence de règles claires et obtient un débat sur le sujet

La CFDT-INRA a, de longue date, défendu les agents confrontés à des fermetures d'unités se déroulant dans la plus grande confusion ; le plus souvent la raison scientifique n'était pas première dans la décision de fermeture et les personnels subissaient de fortes pressions pour accepter des changements. La CFDT-INRA a interpellé la Direction de l'Institut sur ce sujet en Comité Technique Paritaire. La Présidente de l'INRA a affirmé en substance que la Direction Générale se réservait le droit de fermer des unités indépendamment de l'avis des instances d'évaluation. **Pour nous, une évaluation positive ne peut donner lieu à une fermeture ou à une mise en évolution** (situation précaire d'une Unité, créée sans concertation par la NS sur l'évaluation collective). Nous avons donc obtenu que le sujet soit à nouveau débattu : si nous sommes dans un monde qui bouge et que nous pouvons concevoir des restructurations d'unité, la CFDT-INRA exige que ce soit en concertation avec les agents concernés et que ceux-ci puissent envisager l'évolution de leur carrière dans un cadre clair. La réflexion sur ce sujet a amené la Direction Générale à proposer un groupe de travail lors d'un Comité Technique Paritaire début 2005. La CFDT-INRA a décidé d'y participer pour :

- **placer l'intérêt des personnes au centre des réflexions du groupe**
- **disposer de règles claires et de procédures identiques pour toutes les unités**

La CFDT-INRA demande un moratoire sur les procédures de fermeture engagées

Dès novembre 2005, la CFDT-INRA a demandé un moratoire sur les restructurations en cours (lettre adressée à la DG). Cette proposition a ensuite été reprise par les organisations syndicales en CTP début 2006, mais la direction de l'INRA s'y est opposée.

La CFDT-INRA veut imposer un lien entre une procédure d'évaluation collective (qui doit être révisée) et les fermetures d'Unités

Pour la CFDT-INRA, le fait que toute unité **est évaluée** tous les quatre ans ne signifie pas qu'une unité **est créée** pour quatre ans, comme tente de le dire la DG.

Si la condition à la fermeture d'une Unité doit être une évaluation négative, il faut s'assurer d'un fonctionnement correct de cette procédure. L'objectif poursuivi par la CFDT-INRA est d'offrir un socle commun pour l'ensemble des unités lors d'une évaluation. Pour cela, l'intégralité de la note de service en vigueur sur l'évaluation collective des Unités de Recherche doit être remise à plat et débattue : c'est ce qu'a demandé la CFDT-INRA lors des réunions du groupe.

Les acquis par la négociation pour le personnel

A ce jour, trois réunions du groupe de travail se sont tenues. Le résultat de ces réunions a fait l'objet d'une première consultation lors du CTP de juin 2006.

Ce que nous avons obtenu pour les agents :

- Des points d'étape qui permettent l'expression des personnels et le suivi du dossier ;

- Le principe d'un accompagnement individualisé d'une durée qui peut atteindre 36 mois et même plus (les textes fonction publique prévoient 12 mois) ;
- Le suivi du dossier par les structures représentatives du personnel notamment les C.A.P. (ITA et Chercheurs), le conseil de gestion de département et les partenaires sociaux ;
- Le principe de mesures financières complémentaires qui accompagneraient une délocalisation géographique.

Ce que nous avons obtenu sur les critères d'évaluation collective :

- La prise en compte de critères relatifs à la qualité de l'animation collective et la démocratie interne (fonctionnement du Conseil de Service, animation scientifique interne, ...)
- La prise en compte des moyens attribués aux unités par les départements pour la réalisation de leurs missions ;
- La prise en compte de la notion de travail en réseaux pour les équipes (pas seulement l'implication dans les pôles) ;
- L'accompagnement de la décision de fermeture par une politique active vis-à-vis du personnel, garanti par la nomination d'une personne responsable par la Direction Générale.

Les points que la CFDT-INRA veut absolument obtenir

- Toute restructuration et/ou fermeture d'unité doit être prise en compte dans le dossier des agents ayant subi cette épreuve. Il s'agit de constituer une mémoire du parcours professionnel et de garantir que la carrière et l'évolution personnelle de l'agent ne seront pas pénalisées.
- Le conseil de service doit participer à l'élaboration du rapport d'activités de l'unité, il contribue également à la réponse de l'unité aux conclusions de la commission d'évaluation.
- Une possibilité de recours de l'Unité doit être prévue, une fois la décision annoncée.
- L'élaboration d'une note de service doit garantir une équité de traitement pour tous les personnels et pour toutes les unités.
- Les procédures d'évaluation collectives doivent être revues pour garantir une évaluation sur la qualité du travail fourni.
- La création d'une instance représentative dans les SDAR, pour donner un avis sur les évaluations des Services d'Appui.

Les travaux du groupe ne sont pas terminés, et la CFDT-INRA continue d'y participer afin d'y faire intégrer ses priorités. A ce jour, le dossier présenté au CTP du 16 juin constitue un document de travail qui sera réexaminé et discuté à l'automne.

La CFDT-INRA y apportera alors sa critique.